

Guillemets et italique

L'emploi régulier des **guillemets** est le suivant : ils servent à isoler une citation ou un dialogue.

Richard Séguin chante : « Partir, c'est pas guérir. » (citation)

La dame lui demanda :

« Pensez-vous arriver à temps à votre rendez-vous?

– Avec toute cette circulation, je ne le crois pas. » (dialogue)

Toutefois, les guillemets sont aussi employés pour remplacer l'**italique** quand il est impossible d'utiliser celui-ci, comme dans un manuscrit ou un texte dactylographié. On les trouve donc autour d'un titre, du mot dont on parle, d'un terme ne faisant pas partie de la langue courante (mot étranger, marque de commerce, expression familière, néologisme). Dans un texte imprimé, il faut utiliser l'italique pour tous ces cas.

Texte imprimé :

As-tu lu *La Cérémonie des anges*, de Marie Laberge? (titre)

Le nom *rédacteur* est l'attribut du sujet *mon jeune frère*. (mots dont on parle)

En fin de semaine, je me suis acheté des pantalons *Levi's*. (marque de commerce)

Texte manuscrit :

As-tu lu « La Cérémonie des anges », de Marie Laberge?

Le nom « rédacteur » est l'attribut du sujet « mon jeune frère ».

En fin de semaine, je me suis acheté des pantalons « Levi's ».